



01 juin 2020

AGENT (E) AUX INFRACTIONS
MANDAT CONTRACTUEL

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Description

L'agent (e) aux infractions fait respecter les règlements municipaux sur le territoire de la municipalité de Val-Morin sous l'autorité de la directrice des loisirs, de la culture et des communications.

Son mandat consiste à s'assurer que les utilisateurs respectent la réglementation en vigueur concernant les droits de stationnement : pour le stationnement du lac Raymond, ainsi que les zones d'interdiction de stationner en bordure de route. Il donne des constats d'infraction aux fautifs.

L'agent (e) est également responsable de s'assurer de faire respecter le règlement de nuisance 575. Il émet des recommandations au service de l'urbanisme afin d'aviser les fautifs.

Profil recherché

- Personne méthodique et organisée
- De nature courtoise, responsable et professionnelle
- Permis de conduire valide (classe 5)

Période du mandat

À partir de l'octroi du mandat jusqu'à la dernière fin de semaine de la fête de l'Action de Grâce.

Jours de prestation de travail durant la période du mandat

- Temps partiel (16 heures) : 4 jours par semaine incluant les fins de semaine

Formation

Une formation sera offerte afin de comprendre le mandat demandé, et appliquer les normes requises pour l'émission des constats.

Tarif applicable au mandat

- 90\$ par jour d'inspection;
- 10\$ par constat de stationnement délivré et amende payé;
- S'il y a contestation du constat d'infraction de stationnement, 25\$ par constat avec les frais de déplacement à la Cour municipale de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts à 12\$ par jour;
- Véhicule fourni par la municipalité pour les inspections.

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent par courriel à l'adresse suivante:
loisirculture@val-morin.ca